



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-105

Ouverture de crédits
d'investissement par
anticipation – exercice 2018
(Budget principal)

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séance à l'assemblée,

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Évêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARREAU (Chamant) le 01/12/2017
 * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MATHIEU (Fleurines) le 01/12/2017
 * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARBARY (Rully) le 01/12/2017
 * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis) le 01/12/2017
 * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis) le 01/12/2017

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DEEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT,

Vu le Budget primitif 2017, décision modificative et les crédits votés y afférents,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation au titre du budget 2018,

Considérant la répartition proposée,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à ouvrir par anticipation, un quart des crédits d'investissement, pour le compte de l'année 2018, dans le cadre du respect des crédits ouverts au budget primitif 2017 et décision modificative,
- **DE VOTER** la répartition proposée,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à ouvrir par anticipation, un quart des crédits d'investissement, pour le compte de l'année 2018, dans le cadre du respect des crédits ouverts au budget primitif 2017 et décision modificative,
- **VOTENT** la répartition proposée :

Chapitres	Crédits ouverts (BP + DM votés) 2017	Quant des crédits ouverts	Répartition
Subventions d'équipement versées	141 628,00	35 407,00	0 1 85 500,00
Immobilisations incorporelles	385 180,00	96 295,00	97 000,00
Immobilisations corporelles	190 000,00	47 500,00	45 500,00
Immobilisations en cours	1 433 055,00	358 263,75	360 000,00
Immobilisations financières	2 600,00	650,00	615,75
TOTAL	2 152 463,00	538 115,75	538 115,75

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 01 DEC. 2017
Et de l'affichage le : 01 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.




Par ordre et délégation
Le 1^{er} Vice-président
Alain Botteglieri

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 28 NOV. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Par ordre et délégation
Le 1^{er} Vice-président
Alain Botteglieri